



Syndicat UNSa Territoriaux Ville de Marseille

64 rue de la Joliette

13002 Marseille

Tél 06 32 28 91 22 / 04 91 93 62 91

unsaecoles@marseille.fr

www.unsatvdm.fr



Le 29/08/2025

Compte rendu Réunion Mr Dermouche

Le 29 août 2025 la section écoles UNSA a été reçue par Mr Dermouche

Les motifs impérieux :

Les agents ont la possibilité d'utiliser leur crédit-temps en cas de « motif impérieux » qui sont :

- rendez-vous médicaux,
- rendez-vous administratifs,
- réunion école,
- ...

Un justificatif devra être présenté.

Repas pris dans le réfectoire :

Les agents qui apportent leur déjeuner (par choix ou pour raison médicale) peuvent manger dans le réfectoire, et ce pendant le temps scolaire et les maintenances.

Nous avons demandé à ce que les agents qui ont un régime spécial justifié par un certificat médical puissent avoir les titres restaurant.

☺ M. Dermouche y est favorable et va demander si cela est possible.

6H-14H pendant la maintenance :

Le 20 août 2025, notre organisation syndicale a adressé un courrier à M. Dermouche concernant la pérennisation des horaires 6h-14h pendant les maintenances, en gardant le choix de faire aussi 7h-15h comme actuellement.

☺ M. Dermouche ne s'y oppose pas mais souhaite effectuer un sondage auprès des agents avant la mise en place.

Affectations Conciergeries :

Dans un premier temps il y aura un appel à candidature pour 6 conciergeries. Un deuxième appel sera fera par la suite également pour 6 conciergeries.

Sera pris en compte :

- l'assiduité et la manière de servir
- la composition familiale (par rapport au logement)

Les agents seront reçus par un jury.

Jours flottants :

Possibilité de rendre les jours flottants sur les formations prévues les mercredis non travaillés.

Publication de poste :

Les postes des agents en maladie depuis 2 ans sont publiés, mais ce temps peut être rallongé si l'agent indique à son service territorial qu'il reprendra sous peu.

☺ *M. Dermouche nous a indiqué que dans tous les cas les agents seront prévenus par courrier de la perte prochaine de leur poste.*

Effectifs :

Actuellement 3336 agents payés. Ce chiffre comprend les agents en CLM, CMO, Temps-partiel thérapeutique, congés maternité...

ATSEM :

Objectifs 1 ASEM par classe. L'effectif des agents payés est de 1389 ATSEM pour 1308 classes.

Les agents actuellement en arrêt seront positionnés sur les postes vacants ou leur poste d'origine à leur reprise.

Affectations :

Nous avons demandé que les agents soient prévenus de leur lieu d'affectation par mail ou SMS en plus de l'appel téléphonique pour éviter toute confusion.

Stagiarisations :

198 postes ont été ouverts à la stagiarisation, 150 agents vont être mis en stage en 2025. Ces agents ont logiquement déjà été informés par leur hiérarchie.

L'AAPM (agent d'accompagnement sur le temps de la pause méridienne) :

Les AAPM seront positionnés sur les écoles pour la surveillance et seront amenés à être déplacé en cas de besoin.

Elles remplaceront également les AESH absents.

Animateur et surveillance pause méridienne :

Les animateurs qui n'auront pas leur quota d'enfants (1 animateur pour 18 enfants) pourront basculer en surveillance.

Exemple :

Sur école où il y a 2 animateurs mais seulement 18 enfants en animation, un animateur pourra basculer en surveillance.

Charte des ATSEM :

Nous allons recevoir la nouvelle version.

Rappel :

Le portail est à la responsabilité du directeur, l'ATSEM peut être amené à accueillir les enfants dans la classe sans l'enseignant si celui-ci est au portail ou inversement.

Aussi si l'encadrement le permet les ATSEM peuvent coucher les enfants dès la sortie du réfectoire pour le bien-être des enfants.

La section écoles UNSA TVDM



N'oubliez pas de consulter le CAS pour :
Aides à l'enfance ; Rentrée scolaire
Vacances ; Billeterie : Culture/loisirs/Sport
Aides sociales diverses ;
Événements professionnels ;
Actions événementielles : Week-end à thème ect